

FACTEURS	CRITÈRES	FACTEURS	CRITÈRES
10. Adaptabilité	<p>Appréciation globale du ressortissant selon les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connaissance du Québec, notamment quant au marché du travail, au secteur économique dans lequel il compte œuvrer et aux conditions de vie; – démarches effectuées pour faciliter son intégration socioéconomique, notamment pour parfaire ses connaissances linguistiques en français ou en anglais ou pour obtenir un permis d'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé, ainsi que toute autre démarche visant à faciliter son intégration; – qualités personnelles au regard de ses activités professionnelles, notamment son habileté à mettre en valeur ses acquis et réalisations, sa connaissance des difficultés liées au projet d'immigration ou toute autre considération liée à son projet d'immigration. 		<p>b) faisabilité du projet, notamment quant au secteur d'activité visé, à l'envergure du projet, à la stratégie de mise en œuvre et d'exploitation et au choix de la région de réalisation du projet ainsi que des motifs qui le justifient</p> <p>c) ressources financières pertinentes pour réaliser son projet d'affaires</p>
11. Ressources financières	<p>Avoir net obtenu licitement avec, le cas échéant, son époux ou conjoint de fait qui l'accompagne, d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> 50 000 \$ 75 000 \$ 100 000 \$ 125 000 \$ 150 000 \$ 175 000 \$ 200 000 \$ 250 000 \$ 300 000 \$ 350 000 \$ 400 000 \$ 450 000 \$ 500 000 \$ ou plus 	13. Convention d'investissement	12.2 Acquisition d'une entreprise au Québec
			<p>L'entreprise au Québec doit être une entreprise décrite au sous-paragraphe <i>ii</i> du paragraphe <i>b</i> de l'article 21, mais elle ne doit pas avoir été acquise au cours des cinq années précédant la présentation de la demande par un autre ressortissant étranger qui a obtenu un certificat de sélection à titre d'entrepreneur.</p>
			Conforme aux dispositions du règlement ».
		36. Le présent règlement entre en vigueur le 16 octobre 2006.	
		46936	
		A.M., 2006	
		Arrêté numéro AM 2006-012 de la ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec en date du 15 septembre 2006	
		Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2)	
		CONCERNANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers	
		LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES	
		VU l'article 3.4 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) qui autorise, entre autres, la ministre à établir par règlement la pondération des critères de sélection des ressortissants étrangers ;	
12. Projet d'affaires	<p>12.1 Aptitudes à réaliser un projet d'affaires au Québec</p> <p>a) exploration du marché, notamment quant aux connaissances acquises sur la législation et la réglementation applicables à une entreprise au Québec, quant aux démarches effectuées pour connaître le secteur d'activité et quant aux actions entreprises pour créer des liens avec la communauté d'affaires québécoise</p>		

VU cet article qui prévoit qu'un règlement pris par le ministre n'est pas soumis à l'obligation de publication prévue à l'article 8 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et que, malgré l'article 17 de cette loi, le règlement peut entrer en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers édicté par le décret n^o 838-2006 du 13 septembre 2006 qui entre en vigueur le 16 octobre 2006 et qui remplace, entre autres, l'annexe A de ce règlement;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers pris par l'arrêté du 9 septembre 1996 (1996, G.O. 2, 5454);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce règlement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est pris le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, joint au présent arrêté.

*La ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles,*
LISE THÉRIAULT

Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4)

1. La pondération des facteurs et critères de la Grille de sélection de l'immigration économique prévue à l'annexe A du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., 1981, c. M-23.1, r.2), les seuils éliminatoires pour certains facteurs ou critères et les seuils de passage pour l'ensemble des facteurs qui s'appliquent au ressortissant étranger, avec ou sans époux ou conjoint de fait qui l'accompagne, qui demande un certificat de sélection sont, par sous-catégorie d'immigrants, les suivants :

SOUS-CATÉGORIE I TRAVAILLEUR QUALIFIÉ

Facteur 1. Formation

Maximum = 29

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité Maximum = 13 Seuil éliminatoire = 2	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	10
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	11
	h) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle	13
	i) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	13
1.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent	6
1.3 Domaines de formation Maximum = 12	Section A des domaines	12
	Section B des domaines	9
	Section C des domaines	5
	Section D des domaines	1
	Section E des domaines	0
1.4 Deuxième spécialité		2

Facteur 2. Expérience**Maximum = 9**

	Critères	Points
2.1 Durée de l'expérience professionnelle du travailleur qualifié	moins de 6 mois	0
	6 à 11 mois	2
	12 à 23 mois	4
	24 à 35 mois	6
	36 à 47 mois	7
	48 mois et plus	9

Facteur 3. Âge**Maximum = 18**

	Critères	Points
	18 à 35 ans	18
	36 ans	14
	37 ans	10
	38 ans	6
	39 ans	4
	40 ans	2
	41 à 50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec**Maximum = 9**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec Maximum = 6	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	4
	b) séjour à des fins d'études pendant 2 sessions régulières à temps plein	6
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	4
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	6
	e) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	0
	f) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines et au plus 3 mois	1
	g) autre séjour dont la durée équivaut à plus de 3 mois	2
5.2 Famille au Québec Maximum = 3	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 6. Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne**Maximum = 18**

	Critères	Points
6.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	0
Maximum = 3	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	2
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	1
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	2
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	f) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle ou plus	3
6.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent	1
6.3 Domaine de formation	section A des domaines	3
Maximum = 3	section B des domaines	2
	section C des domaines	1
	section D des domaines	0
	section E des domaines	0
6.4 Deuxième spécialité		1
6.5 Durée de l'expérience professionnelle	6 à 11 mois	1
	12 mois et plus	1
6.6 Âge	18 à 35 ans	3
	36 ans	2
	37 ans	2
	38 ans	2
	39 ans	1
	40 ans	1
	41 à 50 ans	0
6.7 Connaissances linguistiques	a) interaction orale en français	0 à 6
	b) compréhension écrite en français	0

Facteur 7. Offre d'emploi validée**Maximum = 10**

	Critères	Points
7.1	Offre d'emploi validé dans la région métropolitaine de Montréal	5
7.2	Offre d'emploi validé à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal	10

Facteur 8. Enfants**Maximum = 8**

	Critères	Points
8.1	pour chaque enfant de 12 ans ou moins	4
8.2	pour chaque enfant de 13 à 21 ans	2

Facteur 9. Capacité d'autonomie financière**Maximum = 1**

	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 1	Souscription d'un contrat	1

Facteur 10. Adaptabilité**Maximum = 8**

	Critères		Points
	Appréciation globale		0 à 8
Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6 et 10	53 points	106 points
	Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 5	50 points	87 points
Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 10	60 points	124 points
	Seuil éliminatoire d'employabilité : total des facteurs 1 à 6	57 points	105 points
Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6	59 points	114 points
Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous	68 points	132 points

SOUS-CATÉGORIE II
TRAVAILLEUR AUTONOME**Facteur 1. Formation****Maximum = 17**

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
Maximum = 13	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	10
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	11
	h) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle	13
	i) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	13
	1.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent
1.3 Domaines de formation	Sections A à E des domaines	0
1.4 Deuxième spécialité		2

Facteur 2. Expérience**Maximum = 15**

	Critères	Points
2.2 Durée de l'expérience professionnelle du travailleur autonome	Moins de 2 ans	0
	2 ans	7
	2 ans et demi	9
	3 ans	11
Seuil éliminatoire = 7	3 ans et demi	13
	4 ans ou plus	15

Facteur 3. Âge**Maximum = 10**

	Critères	Points
	18 à 35 ans	10
	36 ans	8
	37 ans	6
	38 ans	4
	39 à 45 ans	2
	46 à 50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec**Maximum = 9**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec Maximum = 6	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	4
	b) séjour à des fins d'études pendant 2 sessions régulières à temps plein	6
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	4
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	6
	e) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	f) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines et au plus 3 mois	1
	g) autre séjour dont la durée équivaut à plus de 3 mois	2
5.2 Famille au Québec Maximum = 3	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 6. Caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne**Maximum = 18**

	Critères	Points
6.1 Niveau de scolarité Maximum = 3	a) diplôme d'études secondaires générales	0
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	2
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	1

	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 ou 2 ans d'études à temps plein	2
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	3
	f) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle ou plus	3
6.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent	1
6.3 Domaines de formation	Section A des domaines	3
	Section B des domaines	2
Maximum = 3	Section C des domaines	1
	Section D des domaines	0
	Section E des domaines	0
6.4 Deuxième spécialité		1
6.5 Durée de l'expérience professionnelle	6 à 11 mois	1
	12 mois et plus	1
6.6 Âge	18 à 35 ans	3
	36 ans	2
	37 ans	2
	38 ans	2
	39 ans	1
	40 ans	1
	41 à 50 ans	0
6.7 Connaissances linguistiques	a) interaction orale en français	0 à 6
	b) compréhension écrite en français	0
Facteur 9. Capacité d'autonomie financière		Maximum = 1
	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 1	Souscription d'un contrat	1
Facteur 10. Adaptabilité		Maximum = 8
	Critères	Points
	Appréciation globale	0 à 8
Facteur 11. Ressources financières		Maximum = 6
	Critères	Points
Avoir net	Avoir net obtenu licitement	
Seuil éliminatoire = 4	Moins de 100 000 \$	0
	100 000 \$	4
	125 000 \$	5
	150 000 \$	5
	175 000 \$	5
	200 000 \$ ou plus	6

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6 et 10	38 points	80 points
Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 10	47 points	98 points
Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant sans époux ou conjoint de fait	Tous, sauf 6	47 points	88 points
Requérant avec époux ou conjoint de fait	Tous	56 points	106 points

SOUS-CATÉGORIE III ENTREPRENEUR

Facteur 1. Formation

Maximum = 13

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	4
	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	10
	g) diplôme d'études universitaire de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	11
	h) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle	13
	i) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	13
1.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent	0
1.3 Domaines de formation	Sections A à E des domaines	0
1.4 Deuxième spécialité		0

Facteur 2. Expérience

Maximum = 10

	Critères	Points
2.3 Durée de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise de l'entrepreneur	Moins de 2 ans	0
	2 ans	6
	2 ans et demi	7
	3 ans	8
	3 ans et demi	8
Seuil éliminatoire = 6	4 ans	9
	4 ans et demi	9
	5 ans et plus	9
		10

Critère 3. Âge**Maximum = 10**

	Critères	Points
	18 à 35 ans	10
	36 ans	8
	37 ans	6
	38 ans	4
	39 à 45 ans	2
	46 à 50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques**Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec**Maximum = 9**

	Critères	Points	
5.1 Séjour au Québec Maximum = 6	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	4	
	b) séjour à des fins d'études pendant 2 sessions régulières à temps plein	6	
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	4	
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	6	
	e) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	5	
		si selon facteur 12.1 ;	2
		si selon facteur 12.2	2
	f) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines et au plus 3 mois	1	
	g) autre séjour dont la durée équivaut à plus de 3 mois	2	
5.2 Famille au Québec Maximum = 3	a) époux ou conjoint de fait	3	
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3	
	c) grand-père ou grand-mère	3	
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0	

Facteur 9. Capacité d'autonomie financière**Maximum = 1**

	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 1	Souscription d'un contrat	1

Facteur 10. Adaptabilité**Maximum = 5**

	Critères	Points
	Appréciation globale	0 à 5

Facteur 11. Ressources financières**Maximum = 10**

	Critères	Points
Seuil éliminatoire = 6	Moins de 300 000 \$	0
	300 000 \$	6
	350 000 \$	7
	400 000 \$	8
	450 000 \$	9
	500 000 \$ ou plus	10

Facteur 12. Projet d'affaires**Maximum = 30**

	Critères	Points
12.1 Aptitudes à réaliser un projet d'affaires au Québec	a) exploration du marché	0 à 10
	b) faisabilité du projet	0 à 15
	c) ressources financières	0 ou 5
Seuil éliminatoire = 18		

OU

12.2 Acquisition d'une entreprise au Québec		0 ou 30
---	--	---------

Seuil éliminatoire = 30

Examen préliminaire	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	2, 9 et 11	13 points	21 points

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Examen de la demande selon le facteur 12.1			
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	50 points	110 points

OU

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Examen de la demande selon le facteur 12.2			
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	60 points	110 points

**SOUS-CATÉGORIE IV
INVESTISSEUR****Facteur 1. Formation****Maximum = 13**

	Critères	Points
1.1 Niveau de scolarité	a) diplôme d'études secondaires générales	2
	b) diplôme d'études secondaires professionnelles	6
	c) diplôme d'études postsecondaires générales	4
	sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	

	d) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 1 an d'études à temps plein	6
	e) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 2 ans d'études à temps plein	6
	f) diplôme d'études postsecondaires techniques sanctionnant 3 ans d'études à temps plein	10
	g) diplôme d'études universitaires de 1 ^{er} cycle sanctionnant 3 ans ou plus d'études à temps plein	11
	h) diplôme d'études universitaires de 2 ^e cycle	13
	i) diplôme d'études universitaires de 3 ^e cycle	13
1.2 Diplôme du Québec	Diplôme du Québec ou l'équivalent	0
1.3 Domaine de formation	Sections A à E des domaines	0
1.4 Deuxième spécialité		0

Facteur 2. Expérience **Maximum = 10**

	Critères	Points
2.4 Durée de l'expérience en gestion de l'investisseur	Moins de 3 ans	0
	3 ans	6
	3 ans et demi	7
Seuil éliminatoire = 6	4 ans	8
	4 ans et demi	9
	5 ans ou plus	10

Facteur 3. Âge **Maximum = 10**

	Critères	Points
	18 à 35 ans	10
	36 ans	8
	37 ans	6
	38 ans	4
	39 à 45 ans	2
	46 à 50 ans	0

Facteur 4. Connaissances linguistiques **Maximum = 22**

	Critères	Points
4.1 Français	a) interaction orale	0 à 16
	b) compréhension écrite	0
4.2 Anglais	a) interaction orale	0 à 6
	b) compréhension écrite	0

Facteur 5. Séjour et famille au Québec **Maximum = 9**

	Critères	Points
5.1 Séjour au Québec	a) séjour à des fins d'études pendant une session régulière à temps plein	4
Maximum = 6	b) séjour à des fins d'études pendant 2 sessions régulières à temps plein	6
	c) séjour à des fins de travail pendant au moins 3 mois	4
	d) séjour à des fins de travail pendant au moins 6 mois	6

	e) séjour pour affaires pendant au moins une semaine	2
	f) autre séjour dont la durée équivaut à au moins 2 semaines et au plus 3 mois	1
	g) autre séjour dont la durée équivaut à plus de 3 mois	2
5.2 Famille au Québec	a) époux ou conjoint de fait	3
	b) fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur	3
Maximum = 3	c) grand-père ou grand-mère	3
	d) oncle ou tante, neveu ou nièce	0

Facteur 10. Adaptabilité**Maximum = 5**

Critères	Points
Appréciation globale	0 à 5

Facteur 13. Convention d'investissement**Maximum = 25**

Critères	Points
Conforme aux dispositions du règlement	0 ou 25

Seuil éliminatoire = 25

Sélection	Facteurs applicables	Seuil de passage	Maximum
Requérant avec ou sans époux ou conjoint de fait	Tous	40 points	94 points

2. Le présent règlement remplace le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers édicté par l'arrêté ministériel 1996 du 9 septembre 1996.

3. Le présent règlement entre en vigueur le 16 octobre 2006.

46958